

Conseil Municipal

Le lundi 2 novembre 2020, à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, FERRIER Marie, GOGUE Catherine, JACQUET Stéphanie, LECLERC Aurélie, MARTINAT Isabelle, NOUAT Elisabeth et VILLAIN Bernadette, MM. BILLON Patrice, BLAIN Claude, BOUARD Denis, BOUCARD Roger, DELARGE Jacky, FOUCHET Pierre, GILLET Pascal, GRIMAUULT Romain, LEBLANC Nicolas et REMANJON Patrice.

Secrétaire de séance : M. BLAIN Claude

Avant l'ouverture de la séance, le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de Samuel PATY ainsi qu'à celle de Christian PAULIN, Maire de Fussy décédé tout dernièrement.

Il donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2021 : Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents moins 1 abstention, décide de fixer comme suit le prix de l'eau et celui de l'assainissement collectif (montants collectés par la SAUR lors de la facturation et qui reviennent directement à la Commune), à compter du 1^{er} janvier 2021, comme suit :

Eau potable :

abonnement ou prime fixe 10,00 € HT (inchangé) et 0,57 € HT le m3 consommé ;

Assainissement :

abonnement fixe 16,00 € HT (inchangé) et 0,98 € HT le m3 consommé

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES : le Maire indique au Conseil Municipal que 3 bureaux d'études ont été contactés pour la réalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement de la Commune. Trois propositions ont donc été reçues et une analyse de ces dernières est donnée. Après délibération, le Conseil Municipal (17 voix pour et 2 abstentions) décide de retenir le bureau d'étude I.R.H.

TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT : Il est rappelé au Conseil Municipal les conclusions de la réunion du 19 octobre dernier ouverte à l'ensemble des élus en vue d'étudier les conséquences du transfert du service des eaux et de celui de l'assainissement collectif à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry. Il est certain que plusieurs projets, notamment en matière d'assainissement collectif n'ont pas encore vu le jour (assainissement des hameaux des Brangers, du Chézou). Les résultats du diagnostic des réseaux renforceront inévitablement le besoin de renouvellement de certains tronçons du réseau actuel, en particulier rue de la Gare. Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- 1) Favorable au transfert du service public de l'eau potable : 15 voix pour ; 3 voix contre et 1 abstention ;
- 2) Favorable au transfert du service d'assainissement collectif : 10 voix pour ; 7 voix contre et 2 abstentions.

Le transfert des compétences du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif sera donc effectué à la C.C.T.H.B. à compter du 1^{er} janvier 2021.

CONVENTION POUR ACCUEIL DES ENFANTS DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES :

Le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'accepter l'accueil des enfants des sapeurs-pompiers volontaires, lors de leurs interventions, à l'accueil périscolaire gracieusement et pendant les heures d'ouverture de ce service. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention correspondante qui sera rédigée entre la Commune et le S.D.I.S.

TERRAIN COMMUNAL RECYCLERIE : il est rappelé au Conseil Municipal que le projet d'extension du local de la recyclerie intercommunautaire va bientôt voir le jour avec un début de travaux imminent. Ce projet sera financé par l'Association M.S.E.F. dans son intégralité. Seul le terrain communal sur lequel sera édifié cette extension doit faire l'objet de la rédaction d'un bail emphytéotique entre la Commune de MENETOU-SALON et l'association M.S.E.F. Le Conseil Municipal accepte ce projet et autorise le Maire à signer toutes les pièces utiles, y compris l'autorisation de prise d'hypothèque sur le bâtiment demandée par la banque.

COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS MUNICIPALES : L'adjoint chargé de l'enfance et de la jeunesse fait part du bon déroulement de cette rentrée de vacances de Toussaint malgré la crise sanitaire et les mesures de sécurité en vigueur dans les établissements scolaires. Un protocole sanitaire commun entre l'école et la municipalité a été prévu facilitant ainsi l'accueil des enfants. L'arrivée des enfants le matin a été décalée pour permettre une distanciation correcte. L'accueil périscolaire s'effectue sur 3 pôles : secteur maternelle – secteur CP et CE1 écoles rue de la Liberté – secteur CE2 à CM2 pour l'école rue de la Mairie. Un appel aux élus bénévoles est lancé car le personnel communal en place n'est pas suffisant.

L'adjoint chargé du développement économique fait part de la présentation au C.A.U.E (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) du projet touristique de l'étang communal de Farges. Un relevé du patrimoine et des points d'accueil a par ailleurs été fait.

L'adjointe chargée de l'animation et des associations fait part du compte-rendu des réunions qui se sont tenues notamment concernant le projet de refonte du site internet. Pour cela une proposition doit être faite en décembre prochain. Elle donne connaissance du nombre d'abonnés à la page Facebook de la Commune ainsi que ceux de la lettre d'information du site de la Commune.

Du fait de la crise sanitaire, les animations de novembre sont annulées ainsi que le marché de Noël.

La municipalité et l'association des Anciens Combattants de Menetou-Salon (UNC Menetou-Salon) ont pris la décision de ne pas organiser de cérémonie officielle. Par ailleurs, le Maire déposera une gerbe du souvenir au pied du Monument commémoratif à 12 h 00. Chacun sera invité à observer une minute de silence depuis son domicile.

Le traditionnel repas des aînés n'aura pas lieu mais ces derniers ne seront pas oubliés cette année et des bons alimentaires à retirer chez les commerçants locaux pourraient leur être délivrés.

Les dates des manifestations et animations pour 2021 sont évoquées.

AFFAIRES DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé que dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons tous, un fichier de personnes vulnérables a été créé (comme lors du 1^{er} confinement) et un appel aux élus est lancé pour, à tour de rôle, leur téléphoner, répondre à leurs interrogations, recueillir leurs besoins et assurer la continuité du lien social.

Les jeux publics sur la place publique vont être fermés jusqu'à nouvel ordre.

Un appel d'offres vient d'être lancé pour les travaux de construction de la maison médicale.

Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle à l'Association « Au Bord de l'Eau ».

Les travaux de la route des Aix sont terminés hormis quelques finitions. Les tonneaux fleuris ont été installés pour former des dispositifs servant à ralentir la vitesse des véhicules.

Une nouvelle directrice de la Résidence Autonomie Louis Jouannin entrera en fonction prochainement.

La composition du nouveau bureau de l'Association gérant la résidence est donnée au Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue à St Martin d'Auxigny à propos du PLUi est donné à l'assemblée. Un bureau d'études a déjà défini les contours communaux (bourg et écarts). La définition d'un plan constructible par rapport à une hausse de population d'ici à 2030 a été donnée. On peut donc constater une contrainte certaine au niveau des zones constructibles.

Le Maire informe l'assemblée qu'un plan « Mares » a été mis en place par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) et Nature 18 ayant pour objectif le recensement des mares communales. Une retenue d'eau au hameau « Les Moulons » a été signalée et sa rénovation sera envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 15.